PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 6 MARS 2017

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 6 mars 2017, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchard, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et monsieur Ghislain Duquette.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire suppléant ouvre la session.

35-03-2017 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

36-03-2017 **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE FÉVRIER 2017**

Après lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2017 et de la séance extraordinaire du 13 février 2017, les élus confirment que ces derniers sont conformes;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les procès-verbaux de février 2017 soient acceptés tel que rédigés.

37-03-2017 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseiller Rémi Béchard soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2017, et qu'il soit désigné substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

38-03-2017 **ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RENOUVELLER notre carte de membre auprès d'*Action Chômage Kamouraska inc.* pour un montant de 50 $.

39-03-2017 **CAMPAGNE DU DÉFI SANTÉ 2017**

CONSIDÉRANT QUE la campagne du *Défi Santé* vise l'atteinte de **3 objectifs**, en solo, en famille ou en équipe, **pendant 6 semaines**, du 30 mars au 10 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE les trois objectifs sont de

- manger mieux,
- bouger plus,
- garder l'équilibre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une trousse de départ contenant les outils promotionnels de la campagne et que son rôle est d'encourager les citoyens à participer en grand nombre.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE collabore à la promotion du *Défi Santé 2017* auprès de ses citoyens.

40-03-2017 **DEMANDE ET GESTION DE COMPTE DE CARTE VISA DESJARDINS**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'UNE nouvelle carte Visa Desjardins soit émise à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière en remplacement de celle utilisée présentement puisqu'elle est au nom de Mme Sylvie Dionne, ancienne directrice générale;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission d'une carte Visa Desjardins, incluant le renouvellement à l'échéance et le remplacement si nécessaire, et ce, avec la limite de crédit octroyée par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation de la Carte et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la limite de crédit applicable, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage à ce que la Carte soit utilisée selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnants et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de cette carte émise, incluant toute majoration de la limite de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à cette Carte;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte de Carte, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification de la limite de crédit autorisée de la Carte ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées à cette Carte, le cas échéant;

QUE le conseil autorise madame Isabelle Michaud, directrice générale ainsi que Monsieur Rosaire Ouellet, maire, à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins.

41-03-2017 **AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET TOUTE AUTRE LOI MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE – DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en sont article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
ii. Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATENDU QU'IL serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique , soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles, des membres en cas de maladies ou autres;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec, pour appui.

42-03-2017 **PERSONNES DÉSIGNÉES AU NIVEAU LOCAL EN MATIÈRE DE GESTION DES COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcles ou d'obstructions causant une menace immédiate et imminente;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcles et de situations d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE demande à la MRC de Kamouraska de nommer Monsieur Colin Bard, inspecteur municipal, comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

43-03-2017 **EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À TEMPS PLEIN**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière procède à l'embauche officielle de madame Isabelle Michaud comme directrice générale et secrétaire-trésorière. Ayant terminé sa période de probation de 6 mois, elle sera définitivement engagée de façon permanente le 07 mars 2017.

44-03-2017 **DÉCLARATION SOUS SERMENT – ACQUISITION JUDICIAIRE PRÉSENTÉE PAR FERME R.D. BÉCHARD ENR.**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière reconnait avoir reçu copie de la demande en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale présentée Ferme R.D. Béchard enr., relativement au lot 5 215 675, Cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska.

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière reconnaît avoir pris connaissance de la demande et de la déclaration sous serment à être signée par la Municipalité, relativement à ladite propriété et ne conteste pas la demande d'acquisition judiciaire présentée par Ferme R.D. Béchard enr.

QUE Madame Isabelle Michaud, directrice générale est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière sous serment nécessaire et tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner entier effet à la présente résolution.

En raison de son lien familial, Monsieur Rémi Béchard ne s'est pas prononcé sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter ou de prendre part à la décision.

45-03-2017 **PRÊT DU CAMION MUNICIPAL ET AUTORISATION DE CIRCULER – DÉFI-VÉLO ANDRÉ-CÔTÉ**

CONSIDÉRANT l'activité « Défi Vélo André-Côté » qui se tiendra le samedi 1er juillet 2017 au profit de la Fondation André-Côté ;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes participant à ce défi sillonneront les routes de notre municipalité;

CONSIDÉRANT que les organisateurs de cette activité et les participants ont besoin d'être escortés par un camion possédant des flèches et un gyrophare lors du parcours ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LA MUNICIPALITÉ AUTORISE les organisateurs du «Défi Vélo André-Côté» avec leurs cyclistes à circuler sur les routes de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

QUE LA MUNICIPALITÉ PRÊTE gracieusement le camion municipal lors de cette activité et un chauffeur volontaire pour la conduite du camion, soit M. Rosaire Ouellet.

46-03-2017 **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA OUEST**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

⇨ **QUE LE CONSEIL** de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte le règlement d'emprunt n° 004-2017 au montant de 300 000 $ de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest.

⇨ **QUE LEDIT RÈGLEMENT** fait partie intégrante du présent procès-verbal

47-03-2017 **UTILISATION DU REVENU REPORTÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise madame Isabelle Michaud, directrice générale, d'utiliser les revenus reportés en carrières/sablières pour un montant de 149 290,00 $ au 31 décembre 2016, pour le paiement des travaux d'asphaltage effectués sur rues des Arpents verts, des Érables et du chemin de la Ste-Cannelle.

48-03-2017 **« LA FÊTE DES VOISINS 2017 »**

CONSIDÉRANT QUE la Fête des voisins est proposée par le *Réseau québécois de Villes et Villages en santé* et se tiendra le samedi 10 juin 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement appartient aux citoyens et qu'il leur revient de la mettre en oeuvre en mettant en commun leurs ressources propres ;

CONSIDÉRANT QUE la Fête entraîne une foule d'effets positifs :

- elle améliore le sentiment de sécurité et d'appartenance;
- elle développe l'entraide et le sens de la communauté;
- elle contribue aux rapprochements intergénérationnels;
- et bien d'autres encore...

CONSIDÉRANT QUE le rôle des municipalités est de promouvoir l'événement auprès de leurs citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- **QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE S'INSCRIVE** à la « Fête des voisins 2017 » auprès du *Réseau québécois de Villes et Villages en santé*;
- **QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE AGISSE** comme acteur de soutien en faisant la promotion de la Fête des voisins auprès de ses citoyens.

49-03-2017 **NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DU SERVICE CONTRE LES INCENDIES**

CONSIDÉRANT l'adhésion de la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies à siéger au comité intermunicipal du service contre les incendies, les places disponibles pour les représentants de chaque municipalité sont de 2;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Mme Josée Michaud conseillère siège #4 et M. Rosaire Ouellet, maire, représentants de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière, afin de siéger sur le Comité intermunicipal de sécurité incendie.

50-03-2017 **TRANSFERT DE DOSSIERS À LA MRC POUR NON PAIEMENT DE TAXES**

CONSIDÉRANT QUE des avis ont été expédiés régulièrement aux contribuables de la municipalité faisant état que leurs comptes de taxes incluant intérêts et pénalités étaient en souffrance ;

CONSIDÉRANT QUE malgré ces avis 5 (cinq) comptes de taxes demeurent en souffrance au 24 février 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal* autorise la municipalité à procéder au transfert des comptes en souffrance à la MRC pour vente pour taxes ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise la directrice générale à transmettre à la MRC de Kamouraska les fiches des immeubles ci-après décrits qui devront être vendus pour arrérages de taxes.

- Matricule : F 3843-50-2310
  Somme due, incluant intérêts et pénalités: 1,139.73 $
- Matricule : F 4142-28-3690
  Somme due, incluant intérêts et pénalités: 318.50 $
- Matricule : F 4144-51-5583
  Somme due, incluant intérêts et pénalités: 2,780.09 $
- Matricule : F 4243-34-8323
  Somme due, incluant intérêts et pénalités: 928.48 $
- Matricule : F 4043-35-0624
  Somme due, incluant intérêts et pénalités: 120.07 $

51-03-2017 **ADHÉSION 2017 AU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC (CDBQ)**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE renouveler notre adhésion comme membre corporatif au Centre de Développement bioalimentaire du Québec (CDBQ) pour l'année 2017 au coût de 200 $.

Monsieur le maire Rosaire Ouellet se retire de cette prise de décision, car il est membre du conseil d'administration au CDBQ.

52-03-2017 **AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE- SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateur et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

53-03-2017 **PARTAGE DES DONNÉES DU PORTAIL RECYC-QUÉBEC DU RÉGIME DE COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE**

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Kamouraska 2016-2020 est en vigueur depuis le 23 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE la mesure 35 du PGMR vise à faire le suivi annuel des quantités de matières recyclables collectées par municipalité;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du 2e alinéa de l'article 53.24 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les municipalités locales liées par le PGMR sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités compilent déjà les informations relatives à la collecte sélective dans la déclaration annuelle sur le portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de Recyc-Québec;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise Recyc-Québec à envoyer une copie de la déclaration annuelle complétée sur le portail du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables à la MRC de Kamouraska pour toute la durée du plan de gestion des matières résiduelles soit de 2016 à 2020 inclusivement.

54-03-2017 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 341 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 164 DE LA MUNICIPALITÉ**

AVIS DE MOTION EST, par la présente, donnée par le conseiller Rémi Béchard, à l'effet qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement portant le numéro 341 visant à modifier le règlement de zonage numéro 164 de la municipalité afin de préciser la définition du logement intergénérationnel.

55-03-2017 **OCTROI DU MANDAT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE RELATIVEMENT AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que nous avons envoyé sur invitation une demande de soumission à 4 soumissionnaires et que ceux-ci avaient jusqu'au 24 février 2017 à 16H00 et que 2 soumissionnaires ont déposé une offre, soit :

Atelier D, architecture et design Laflamme	6 900 $ **+ taxes**
Atelier 5	26 500 $ **+ taxes**

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière procède à l'octroi du contrat à Atelier D, architecture et design Laflamme tel que soumis dans leur offre de service.

Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tous documents donnant effet à cette résolution.

56-03-2017 **APPUI AU PROJET IMMIGRATION KAMOURASKA**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière appuie le SAE Kamouraska et la MRC de Kamouraska dans leur projet Immigration Kamouraska, lequel veut mettre sur pied dans un esprit de concertation, une préparation du territoire et des communautés en vue de l'accueil de personnes immigrantes;

QUE depuis quelques années, nous constatons à la fois un vieillissement de notre population et une rareté de main-d'œuvre dans plusieurs domaines d'emploi. Comme le SAE Kamouraska, la MRC et de nombreux acteur de notre milieu, nous croyons que les personnes immigrantes peuvent être une partie de la solution pour garder vivantes et dynamiques nos communautés;

QUE le Kamouraska est un milieu inclusif et accueillant, qui possède de nombreux attraits et qui est avantageusement situé. Nous sommes donc convaincus que le projet Immigration Kamouraska sera un succès. Ajoutons à cela que le SAEK est un organisme d'appui à la recherche d'emploi bien implanté dans notre région, habitué à travailler avec de multiples partenaires;

QUE la diversité est une richesse et que nous sommes enthousiastes de pouvoir bientôt accueillir des personnes immigrantes sur notre territoire, nous réitérons notre appui à ce beau projet.

57-03-2017 **APPUI AU PROGRAMME D'IMMOBILISATION EN ENTREPRENEURIAT COLLECTIF DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC (CDBQ)**

CONSIDÉRANT le projet « *Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif* » présenté par le CDBQ - Centre de développement bioalimentaire du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet se réalisera sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

CONSIDÉRANT les retombées escomptées du projet en termes d'innovation, de recherche et de développement et de transfert de technologie pour les entreprises et organismes de la région et de tout le Québec ;

CONSIDÉRANT les retombées économiques du projet pour la région et le reste du Québec;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER LA RÉALISATION du projet *« Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif »*, présenté par le CDBQ – Centre de développement bioalimentaire du Québec dans le cadre du programme de soutien à la recherche PSR-v2 du Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MEIE).

58-03-2017 **DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GHISLAIN DUQUETTE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Comité organisateur de la Fête nationale de Ville de La Pocatière soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois et Québécoises pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2017.

59-03-2017 **VERSEMENT DE NOTRE CONTRIBUTION AU COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière verse au Comité organisateur de la Fête Nationale la somme de 500 $ pour aider à défrayer les dépenses.

60-03-2017 **PROGRAMME D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION DES BORNES-FONTAINES – SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT le but de respecter l'action 30 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, nous devons adopter un Programme d'entretien et d'inspection des bornes-fontaines;

CONSIDÉRANT que nous réalisons déjà la plupart des points mentionnés au programme sans toutefois avoir de programme, programme qui est obligatoire au schéma;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un programme standard adopté par l'ensemble des municipalités de la MRC de Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le programme d'entretien et inspection des bornes-fontaines et de transmettre la résolution à la MRC de Kamouraska.

61-03-2017 **COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant **100 634.09 $**. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCES

- Plainte de Monsieur André St-Pierre
- Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, indiquant l'acceptation du rapport d'ingénierie préliminaire dans le dossier St-Louis et de la Route 132 Ouest.
- Plainte d'un citoyen.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

62-03-2017 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 21H11

_____ _____
Rosaire Ouellet, maire Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière

COMPTES À PAYER AU 6 MARS 2017

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	*2017- FÉVRIER*	29 009.17 $
RJF Roussel	*Location de tracteur - Février*	1 494.67 $
Double Impect	*Ménage Février*	431.16 $
Auberge Cap Martin	ConférenceFévrier	423.70 $
SSQ Groupe financier	Assurances Février	1 551.70 $
Hydro-Québec	Éclairage des rues	131.88 $
Hydro-Québec	Éclairage des rues	120.57 $
Bell Canada	Administration	438.48 $
Colin Bard	Fourniture	50.84 $
Colin Bard	Outil	57.48 $
Visa Desjardins	Commission des transports du Québec	63.50 $
Martin Pelletier	Vaccin	55.00 $
Virgin Mobile	Cellulaire maire	46.52 $
Enrico St-Pierre	Vêtement de travail	65.50 $
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	7 899.84 $
Revenu Canada	Déduction à la source	3 227.41 $
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		**45 067.42 $**
		DÉPENSES COURANTES
ROUSSEL REMI	DÉNEIGEMENT	255.00 $
JÉRÔME THÉBERGE AVOCAT INC.		942.35 $
SERVICES SANITAIRES ROY		697.81 $
TRANSPORT PIERRE DIONNE		1 736.70 $
PROFIX DE L'EST INC		68.39 $
CENTRE DE SERVICE ST-PHILIPPE		141.64 $
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		4.00 $
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC.		60.56 $
LES PETROLES B OUELLET		6 123.02 $
GROUPE CAILLOUETTE & ASSOCIÉS		478.82 $
AGRO ENVIRO LAB		609.37 $
SERRURERIE ALAIN DUMAIS		14.89 $
GROUPE DYNACO		669.43 $
LOCATION J C HUDON INC		479.84 $
MEGALITHE INC.		618.59 $
GARAGE S LEMIEUX		59.15 $
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE		11.49 $
ARPENTAGE CÔTE DU SUD, S.E.N.C.R.L.		620.87 $
PNEUS LEVESQUE		2 570.32 $
PIERRE OUELLET		225.00 $
PELLETIER TV		275.89 $
EXCAVATION MARTIN MOREAU		788.73 $
IMPRESSIONS SOLEIL		57.49 $
BUROPLUS LA POCATIERE		710.65 $
CARQUEST LA POCATIERE		151.76 $
IDC INFORMATIQUE		95.36 $
ALTERNATEURS ET DEMARREURS ROMA		143.72 $
JEAN VIRGINIE		300.00 $
PROPANE SELECT		466.72 $
SERVLINKS COMMUNICATION		326.59 $
COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA - RIVIÈRE-DU-LOUP		300.00 $
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		3 414.04 $
MACPEK INC.		196.14 $
ADMQ		511.64 $
GROUPE DE GEOMATIQUE AZIMUT		86.23 $
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER		864.50 $
MRC DE KAMOURASKA		25 674.94 $
POSTES CANADA		97.37 $
INDUSTRIE CANADA		229.00 $
SAAQ		4 247.21 $
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITÉS		241.45 $
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**55 566.67 $**
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**100 634.09 $**